

3 - CONFORTER LE RÔLE D'ESPACE RESSOURCE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE DES CENTRES SOCIAUX SUR LES TERRITOIRES

3.3 - Favoriser l'accès aux droits et à l'information sur le territoire

PA 3.3.3 - COMMUNIQUER ET VALORISER LE TRAVAIL RÉALISÉ

DIAGNOSTIC

L'accès aux droits a toujours été un champ d'action investi par les structures AVS en lien avec l'éducation populaire et l'égalité d'accès pour tous : culture, temps libre, sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté. Il est souvent méconnu par les partenaires sur les territoires.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il s'agira d'apporter davantage de lisibilité aux actions développées par les structures animation de la vie sociale sur ce champ et d'identifier les structures d'animation de la vie sociale comme lieux ressources sur les territoires.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Métropole de Lyon (projet alimentaire)
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➔ Renforcer la lisibilité du rôle d'accueil dans les structures AVS, notamment le processus « Accueillir, orienter, informer ».

ACTION 2

- ➔ Essaimer les bonnes pratiques dans le réseau des structures AVS et valoriser ce travail dans les CTG.

ÉCHÉANCES

- ➔ 2023 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Part des CTG portant une fiche AVS.
- Nombre de professionnels formés à la fonction d'accueil ("Gestes et postures des professionnels d'accueil").
- Avez-vous un axe dans le projet social sur l'accueil spécifique ?
- Proposez-vous un dispositif d'accueil spécifique (handicap, emploi, etc. au-delà de l'accueil généraliste) ?